

Evaluer les messages du Gouvernement au Parlement en cohérence avec les objectifs du Plan climat cantonal

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Le Plan climat cantonal tient compte de l'urgence climatique et toute une série d'actions à mener sont proposées. Dans ce contexte, de nombreuses lois et demandes de crédits soumises par le Gouvernement au Parlement, qu'elles concernent directement le climat ou l'environnement ou non, ont un impact important sur les émissions de gaz à effet de serre et sur différents leviers de la transition énergétique et écologique. Or, les projets de lois et demandes de crédits sont actuellement analysés uniquement sous l'angle de leur impact en termes de charges financières induites et liées, notamment pour ceux impliquant des investissements ou des travaux et des charges de fonctionnement récurrentes. Les analyses financières sont menées et les risques associés au financement sont évalués.

La présente motion propose d'en faire de même en matière d'impact environnemental. Afin d'agir en cohérence avec les ambitions cantonales en matière de climat, il est en effet nécessaire pour le Parlement de se montrer exemplaire en la matière en prenant en compte les impacts environnementaux des projets qui lui sont soumis par le Gouvernement, en regard de l'objectif de neutralité carbone. La présente motion propose dès lors que les projets soumis au Parlement par le Gouvernement soient désormais également évalués sous l'angle des objectifs listés dans le Plan climat cantonal. L'évaluation s'applique à l'ensemble des projets, tant pour ceux à caractère unique (p. ex. travaux) que récurrents (p. ex. fonctionnement et exploitation), selon la même logique que celle appliquée sur le plan des incidences financières.

A la demande du Gouvernement français, le Haut Conseil pour le climat a notamment publié un rapport exhaustif sur la question en décembre 2019, Evaluer les lois en cohérence avec les ambitions¹. Ce rapport vise à clarifier les enjeux de l'évaluation des lois en regard du climat. Il appuie ses recommandations sur les procédures mises en place en France, à l'international et sur l'expertise d'organisations françaises. Il propose des méthodes d'évaluation.

Dans le canton du Jura, la plupart des messages délivrés par les autorités exécutives ou législatives delémontaines intègrent depuis plusieurs années un chapitre intitulé "Plan climat - défis et objectifs de la lutte contre le réchauffement climatique", comportant une grille d'évaluation listant les principaux domaines d'action prévus en matière de climat.

L'administration publique a, plus que tout autre, la capacité d'influencer le reste de la société en devenant elle-même plus cohérente et plus sobre. La question climatique est une thématique transversale. Il faut donc la prendre en compte systématiquement dans la procédure d'élaboration de projets et des lois en évaluant l'impact climatique qu'auront ces derniers, de façon à permettre au Parlement de les mettre en conformité avec les engagements pris dans le cadre du Plan climat cantonal. Enfin, cette évaluation permettra aussi de mesurer le respect des objectifs climatiques pris au niveau cantonal.

Ainsi, considérant :

- l'art. 44a de la Constitution de la République et Canton du Jura relatif au développement durable;
- l'urgence climatique déclarée par le Parlement le 27 mars 2019 et les mesures listées par le Plan climat cantonal;

- la nécessité d'une approche globale pour s'assurer que les objectifs climatiques cantonaux sont systématiquement pris en compte par le Gouvernement dans les projets soumis au Parlement.

Le Gouvernement est invité à :

- **intégrer une évaluation environnementale basée sur les objectifs principaux du Plan climat cantonal dans les messages qu'il soumet au Parlement, au même titre que celle qui est faite en matière d'incidences financières;**
- **le cas échéant, de spécifier pourquoi cette évaluation n'a pas lieu d'être en regard de la thématique traitée.**

¹ https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2019/12/rapport-haut-conseil-pour-le-climat_evaluer-les-lois-en-coherence-avec-les-ambitions-1.pdf

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)

Intervention déposée officiellement le 21 juin 2023